

Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat		Coordination Committee for Development and Promotion of African Handicraft
--	--	---

**REUNION DES EXPERTS DU COMITE DE COORDINATION POUR LE
DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'ARTISANAT AFRICAIN (CODEPA)**

+++++

Brazzaville, 09 et 10 août 2024

RAPPORT FINAL

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf et dix août, s'est tenue, dans la salle Plateau de l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, en République du Congo, la réunion des experts du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain (CODEPA).

Cette rencontre qui se tient en prélude à la 11^e conférence des Ministres, sous le thème : **« CODEPA : quelle approche pour une adhésion des pays à l'organisation et à la mobilisation des ressources pérennes pour l'organisation »**, a pour objectifs d'examiner les comptes de gestion du Secrétariat Général du CODEPA au titre des années 2022, 2023 et 2024, d'amender les Statuts révisés, le Règlement Intérieur du CODEPA et le Statut du Personnel. Elle a consisté également à statuer sur la question de la mobilisation des ressources en faveur du CODEPA et de son élargissement à de nouvelles adhésions.

Ont pris part aux travaux, les directeurs chargés de l'artisanat venus de seize (16) pays membres, les représentants des chambres de métiers de l'artisanat, les représentants d'institutions régionales et sous régionales. Ci-joint liste de présence.

Le présent rapport fait la synthèse de la cérémonie d'ouverture, du déroulement des travaux, des partages d'expériences et des principales recommandations.

I- Cérémonie d'ouverture des travaux

Présidée par **Madame Jacqueline Lydia AïDARA MIKOLO**, Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de l'artisanat de la République du Congo, la cérémonie d'ouverture s'est tenue le 09 août 2024 dans la salle de conférence de l'hôtel Radisson Blu.

Cette cérémonie a été marquée par le mot introductif du Secrétaire Général par intérim du CODEPA, Monsieur **Boubié Séraphin BADOLO** et l'allocution de Madame la Ministre.

Dans son mot d'ouverture, la Ministre s'est réjouie que son pays accueille la 11^e conférence des Ministres. Elle a souhaité ensuite la bienvenue aux experts venus des Etats membres du CODEPA avant de revenir sur l'importance de cette rencontre qui vise à redynamiser l'organisation *à travers des propositions concrètes pour améliorer son fonctionnement*.

Avant de déclarer ouverts les travaux, Madame la Ministre a encouragé les experts à travailler avec assiduité en vue d'apporter leurs contributions au succès de la conférence. Pour finir, elle a remercié les organisateurs pour les dispositions et diligences pour la tenue effective de la présente rencontre à Brazzaville.

II- Déroulement des travaux

Après la présentation des experts présents, le présidium a été mis en place et composé comme suit :

- Président : **Monsieur Roland Judicaël NTADI MASSEMBO**,
Directeur Général de l'Artisanat du Congo
- Rapporteur 1 : **Monsieur SINKENI N'dah Robert**,
Directeur de l'Artisanat du Bénin,
- Rapporteur 2 : **Madame Chaimaa ZEMZAMI**,
Conseillère parlementaire du Maroc.
- Modérateur : **Monsieur BADOLO Boubié Séraphin**,
Secrétaire Général par intérim du CODEPA

L'ordre du jour adopté contient les points suivants :

1. Etat de mise en œuvre des recommandations de la 10^{ème} conférence des Ministres ;
2. Présentation et adoption des projets de rapport d'activités et états financiers au titre des années 2022, 2023 et 2024 ;
3. Présentation et amendements des projets de statuts révisés du CODEPA, du règlement intérieur et du statut du personnel ;
4. Présentation des expériences de l'UEMOA et de la CEEAC ;
5. Divers

1- Etat de mise en œuvre des résolutions de la 10^{ème} conférence des Ministres

La 10^{ème} conférence des Ministres, tenue à Ouagadougou en janvier 2023, avait adopté vingt-quatre (24) résolutions. Dans leur mise en œuvre, on note globalement un niveau de réalisation satisfaisant estimé à environ 60%. Les résolutions n'ayant pas été réalisées sont dues au manque de moyens financiers.

L'état de mise en œuvre des résolutions est joint en annexe.

2- Présentation et examen des projets de rapports d'activités et états financiers au titre des années 2022, 2023 et 2024 ;

Les projets de rapports d'activités et états financiers au titre des années 2022, 2023 et 2024 ont été présentés par Monsieur SIDIBE Brahim, chargé de communication du CODEPA.

Ce dernier a tenu à rappeler que les états de l'année 2022 ont été faits à titre de régularisation conformément à la recommandation y relative issue de la 10^{ème} conférence en 2023.

Concernant les programmes d'activités, ils ont été élaborés sur la base des actions prioritaires et soumis à l'avis des experts des Etats membres.

La présentation a été suivie d'échanges et de discussions sur la pertinence des activités réalisées, leur niveau d'exécution, les principales difficultés et suggestions.

Plusieurs observations et amendements ont été faits. Les plus significatifs sont :

- La faible mobilisation des cotisations a impacté négativement le niveau d'exécution des programmes d'activités ;
- L'inexistence d'un plan stratégique propre au CODEPA n'a pas permis aux experts de mieux apprécier la pertinence des actions et activités mises en œuvre ;
- L'insuffisance de ressources humaines au sein du Secrétariat général n'a pas facilité la réalisation de certaines activités ;
- Les actions de sensibilisation en vue de la mobilisation des ressources financières ont fait défaut ;
- La non tenue des rencontres au sein des délégations régionales n'a pas facilité le suivi de la mise en œuvre des recommandations, sauf l'Afrique Centrale ;
- La faible notoriété du CODEPA procède de l'absence d'une réelle volonté politique affichée dans les Etats et d'un portage institutionnel ;
- Nonobstant les initiatives de formations des pays tels que le Maroc, saluées par les experts, il a été noté un faible engouement des Etats à conduire des projets de renforcement des capacités des artisans de l'espace CODEPA ;
- L'insuffisance du budget du CODEPA est en partie due au manque d'efficacité des stratégies de mobilisations de ressources alternatives ;
- La non conclusion d'accord / mémorandum n'a pas favorisé la mise en œuvre d'actions à fort impact sur le secteur.

Certaines observations et amendements des experts ont été éclairés par les apports du secrétariat général du CODEPA. Ainsi, sous réserve de la prise en compte des autres amendements, les rapports d'activités 2022, 2023 et 2024 ont été adoptés à l'unanimité des participants.

3- Présentation et amendements des projets de statuts révisés du CODEPA, du règlement intérieur et du statut du personnel

Le document relatif au projet de convention sur les statuts révisés du CODEPA a pris en compte dans sa structuration des éléments nouveaux importants, à savoir la dénomination, l'organisation interne, les organes, le plan de financement.

Les experts, au titre de leurs différentes contributions et amendements, ont partagé leurs opinions sur les aspects suivants :

- En application de la recommandation de la 10^{ème} conférence relative à la dénomination de l'institution, les participants ont proposé la nouvelle dénomination ODEPA (Organisation pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain) dans le but de lever le caractère réducteur du mot « Comité » ;
- La proposition liée à la création des Comités nationaux de liaison a été rejetée en raison des dépenses de fonctionnement qu'ils pourraient engendrer au niveau de chaque pays ; en remplacement, les experts nationaux restent des relais institutionnels du CODEPA ;
- Pour renforcer la performance du CODEPA, il a été demandé d'ajouter à l'organigramme du CODEPA, la participation des collaborateurs extérieurs. En outre, il a été proposé que les pays pourraient apporter leur contribution au renforcement du personnel du CODEPA à travers le détachement à leurs frais des cadres auprès de l'organisation ;
- Pour permettre une bonne mobilisation des ressources financières au CODEPA, son ouverture aux organismes sous régionaux, interafricains et internationaux a été suggérée ;
- Concernant le statut juridique de la convention, les Experts ont opiné sur la procédure de dépôt des instruments en vue de la ratification en tenant compte de la réglementation de chaque pays.

Se fondant sur les différents amendements, les Experts recommandent que la Conférence des Ministres adopte le projet de Convention portant statuts révisés du CODEPA.

Concernant le **projet de Règlement Intérieur révisé**, outre les amendements de forme, le point des observations se résume comme suit :

- Supprimer le poste de 2^{ème} Vice-Présidence et ne conserver que celui du Vice-Président ;
- Élargir la composition du Comité des Experts aux Chambres d'Artisanat à travers la mise en place du Réseau des Chambres d'Artisanat de l'espace CODEPA ;
- Prévoir des dispositions relatives au cas de vacance du poste du Secrétaire Général du CODEPA afin d'éviter la situation intervenue en 2023, relative à la démission du Secrétaire Général en exercice et la vague de succession à ce poste qu'il a été donné de constater. Le cas échéant, les Experts proposent la désignation d'un intérimaire parmi les cadres de l'Organisation et le recrutement d'un nouveau Secrétaire Général dans les six (6) mois qui suivent.
- Les comptes bancaires doivent être cosignés par le Secrétaire Général et le Responsable du service financier ;
- Convoquer par écrit du Président en exercice, la Conférence des Ministres au moins 60 jours avant la date de la tenue effective de la Conférence ;
- Les ordres de mission du Secrétaire Général doivent être signés par le Président ; les modalités y relatives restent à définir

Relativement au statut du personnel, les Experts se sont principalement appesantis sur le traitement salarial du personnel. En raison de la complexité de la question, les Experts ont noté ce qui suit :

- Le traitement du Secrétaire Général relève des prérogatives exclusives de la Conférence des Ministres ;
- En ce qui concerne le personnel du CODEPA, le Secrétaire Général propose, pour approbation par la Conférence des Ministres le traitement salarial du personnel en se basant sur les procédures réglementaires en vigueur. Cependant, un projet de grille salariale a fait l'objet d'examen par les experts et soumis à l'appréciation de la Conférence des Ministres.

4- Présentation des expériences de l'UEMOA et de la CEEAC

Afin de capitaliser les bonnes expériences en matière de mobilisation des ressources alternatives, deux (2) experts venus de l'UEMOA et de la CEEAC ont été invités à l'occasion pour un partage d'expériences. Il ressort de leur présentation que, pour améliorer la mobilisation des ressources, la démarche suivante a été suggérée :

- Relire les textes de l'Organisation et procéder à une étude évaluative des actions du CODEPA ;
- Élaborer une convention / mémorandum avec les institutions, PTF et ONG en vue de la mise en œuvre de projets et d'actions concrètes ;
- Organiser des missions de sensibilisation et de lobbying auprès des Gouvernements pour mobiliser les cotisations et œuvrer à l'adhésion de nouveaux Etats.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources surtout extérieures.

6. Divers

- 1) Le Maroc a rappelé aux participants la tenue en septembre 2024 de la deuxième session de formation au profit des artisans des Etats membres.
- 2) L'Algérie a sollicité l'inscription du Salon International de l'Artisanat Traditionnel d'Algérie dans le calendrier des foires et salons de l'espace CODEPA.

IV. Recommandations

.0

A l'issue de leurs travaux, les Experts recommandent :

A l'endroit de la Conférence des Ministres :

- Responsabiliser les Délégations Régionales pour la mobilisation des ressources et l'adhésion de nouveaux membres ;
- Impliquer davantage les Gouvernements et les institutions dans l'élaboration des politiques et stratégies de développement de l'artisanat ;
- Instituer une Journée Africaine de l'Artisanat ;
- Identifier dans chaque Délégation Régionale des Ambassadeurs de bonne volonté de l'artisanat ;
- Lancer le processus en vue de l'organisation d'une conférence des Chefs de l'Etat du CODEPA durant le mandat en cours.
- Examiner et adopter la tenue, tous les deux ans, de la Conférence des Ministres.

A l'endroit des Etats

- Renforcer le Secrétariat Général du CODEPA à travers la mise à disposition de personnel complémentaire à statut de collaborateurs extérieurs ;
- Détacher au profit du Secrétariat Général des cadres des pays membres pour un

accompagnement technique durant une période déterminée.

- Assurer la mise en œuvre et le suivi des résolutions à travers notamment la tenue périodique des réunions de régions ;
- Encourager des initiatives de formations des artisans de l'espace CODEPA.

A l'endroit du Secrétariat Général

- Elaborer un plan stratégique de développement du CODEPA, les documents de gestion, le manuel de procédures, l'organigramme du CODEPA et procéder à la régularisation de la situation administrative du personnel ;
- Elaborer une stratégie de mobilisations de ressources alternatives ;
- Faciliter les accords ou memoranda pour la mobilisation des ressources alternatives du CODEPA ;
- Développer et mettre en place d'un système d'information sur l'artisanat ;
- Initier des concours dans le domaine de l'artisanat dans l'espace CODEPA ;
- Favoriser les échanges commerciaux par l'élargissement des marchés de consommation des produits artisanaux de l'espace CODEPA ;
- Mettre en œuvre des moyens afin d'inciter les Etats non à jour de leurs contributions à s'acquitter de leurs cotisations statutaires ;

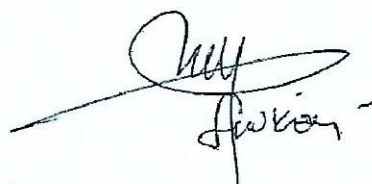
Motion de remerciement

Nous, experts du CODEPA réunis les 09 et 10 août 2024, traduisons notre reconnaissance à :

- 1) L'Etat Congolais pour avoir reçu la 11^{ème} Conférence des Ministres du CODEPA et créé les conditions qui ont permis de travailler en toute sérénité ;
- 2) Monsieur le Président de la Conférence des Ministres du CODEPA ;
- 3) La Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de l'artisanat de la République du Congo, **Madame Jacqueline Lydia AÏDARA MIKOLO** pour sa présence assidue durant tous les travaux des Experts ;
- 4) Tous les Etats ayant participé à la Réunion des Ministres et des Experts ;
- 5) A Monsieur Roland Judicaël NTADI-MASSEMBO, Directeur Général de l'Artisanat de la République du Congo et Monsieur Boubié Séraphin BADOLO, Secrétaire Général par intérim du CODEPA pour la bonne conduite des travaux.

Fait à Brazzaville, le 10 août 2024

Les rapporteurs



N'dah Robert SINKENI



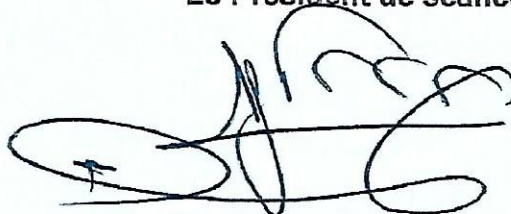
Madame Chaimaa ZEMZAMI

Le modérateur



Boubié Séraphin BADOLO

Le Président de séance



Roland Judicaël NTADI-MASSEMBO